Objet et domaine d'application

Ce document décrit les principes d'élimination des déchets liés aux activités du laboratoire de biologie médicale. Elle s'applique à l'ensemble des déchets produits par le laboratoire : déchets à risque biologique ou toxique et déchets assimilables à des ordures ménagères.

Responsabilités

Le processus d'élimination des déchets est placé sous les responsabilités du biologiste responsable du laboratoire, de l'ingénieur des services techniques, de la Direction des services Economiques, Techniques et Logistique (DSETL).
Chaque membre du personnel est responsable de l'application de cette procédure.
Le service économique s'assure de l'existence de contrats avec les sociétés spécialisées et l'ingénieur des services techniques est responsable de la conservation des bordereaux d'enlèvement et d'élimination pendant toute la durée exigée par la règlementation.

Déroulement de l'activité

Les différents types de déchets sont collectés par le personnel du laboratoire et les agents de services hospitaliers (ASH) de l'équipe d'entretien hôtelier (EEH) en fonction de leur nature et triés selon le document **Tri des déchets**:

- déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM)
- cartons collectés à part (DAOM)
- déchets d'activités de soins à risque infectieux ou assimilés (DASRIA)
- bidons de la filière « Liquides toxiques » rassemblés dans un local spécifique de stockage de déchets (local AR 185 « DAOM/DASRIA »).
- Documents nominatifs à détruire

Leur évacuation du local des déchets AR 185 est assurée par le personnel du service de convoyage à destination des locaux centraux AJ 151 DAOM et AJ 167 DASRIA selon le document **Ramassage des déchets**. Ils sont ensuite confiés à des sociétés spécialisées selon leur nature et traités jusqu'à leur destruction complète conformément à la réglementation en vigueur.

1. Elimination des déchets assimilables à des ordures ménagères

Il s'agit de déchets assimilables à des ordures ménagères ne contenant pas d'informations confidentielles. Ce sont :

- des emballages non souillés
- des cartons non souillés
- des papiers divers ne comportant pas d'informations confidentielles,
- de déchets hôteliers, de déchets de nettoyage …

Ces déchets sont collectés dans les poubelles avec un sac plastique **BLEU ou NOIR**.

L'agent de service hospitalier (ASH) dépose chaque jour ces sacs au local « DAOM/DASRIA » dans le chariot spécifique identifié DAOM. Les cartons sont pliés et triés dans un roll dédié. Le chariot DAOM est évacué quotidiennement en direction du local central DAOM par l'équipe du convoyage selon une périodicité définie dans le document **Ramassage des déchets**. Le roll de cartons est évacué dès qu'il est plein ; les cartons sont vidés dans des conteneurs dédiés dans le local central.

2. Déchets assimilables à des ordures ménagères contenant des informations confidentielles

Il s'agit de tout document comportant à la fois l'identification d'une personne et des informations à caractère médical.
Exemples : feuilles de paillasse, feuilles de sécurité sociale, compte rendu de résultats...
Ces déchets sont détruits dans les broyeuses du laboratoire situées au secrétariat et dans le secteur d'immuno-hématologie.
Ils sont ensuite éliminés dans le circuit des DAOM.

Les archives nominatives sont soit détruites au broyeur soit enlevées par les services techniques après obtention de l'autorisation de destruction des Archives de Moselle. Le CH confie cette destruction à un partenaire spécialisé.

3. Elimination des déchets à risques

3.1. Déchets potentiellement contaminés

Ce sont des déchets d'activité de soins à risque infectieux ou assimilés (DASRIA) destinés à être incinérés. Au laboratoire, il s'agit de :

- matériels piquants, coupants ou tranchants comme des aiguilles, des lames, des pipettes pasteur, des seringues, des embouts de pipettes. Ils sont collectés dans des containers spécifiques présents sur leur lieu d'utilisation (salles de prélèvement, paillasses…).
- tubes d'échantillons analysés ou tout matériel à usage unique ayant été en contact avec les échantillons, emballages de réactifs composés de produits d'origine humaine, animale ou toxiques. Ils sont éliminés dans des containers rigides en plastique jaune de 50 litres.
- Les autres DASRIA (papiers souillés…) sont collectés dans des sacs poubelles **jaunes**.

La date de mise en place des containers rigides (petits ou grands) est inscrite sur la poubelle précédée de « ouv. le ».
Les conteneurs pleins sont fermés définitivement. La date de fermeture est inscrite sur le collecteur (« fermé le »). L'identification du service producteur est inscrite sur les conteneurs. Ces conteneurs sont acheminés dans le local « DAOM/DASRIA » dans le chariot spécifique des DASRIA.

Ne pas trop remplir les containers pour éviter de se blesser en portant des charges trop lourdes.

Les chariots sont acheminés quotidiennement vers le local central DASRIA par les convoyeurs et le contenu est transféré dans des bennes jaunes. Une société spécialisée assure l'enlèvement de ces bennes.

3.2. Effluents des analyseurs

Le traitement et l'élimination des effluents sont réalisés suivant les préconisations des fournisseurs des analyseurs :

- La gestion du risque toxique (+/- biologique) : les effluents présentant un risque toxique (+/- biologique) sont éliminés dans la filière « liquides toxiques » selon le mode opératoire du **Traitement des effluents au laboratoire** ;
- La gestion du risque biologique : lorsqu'aucun risque toxique n'est existant, les effluents des analyseurs sont traités à l'eau de Javel pour éliminer le risque biologique selon le mode opératoire du **Traitement des effluents au laboratoire**. Ils sont ensuite éliminés dans les éviers techniques du laboratoire.

Les déchets liquides générés par l'automate COBAS 6000 sont directement éliminés (après traitement par le Treffler) vers une station de neutralisation située dans la pièce AJ 152 « LT Labo » conformément à la réglementation de la neutralisation chimique. L'entretien de la station de traitement des effluents est assuré par les services techniques.
Les déchets liquides générés par les analyseurs DXH1 +2 sont éliminés dans le réservoir de la station de neutralisation, conformément aux recommandations du fournisseur.

3.3. Colorants

Les déchets résultants des colorations de Gram et au May-Grünwald Giemsa sont éliminés par la filière « liquides toxiques » selon le mode opératoire de **Traitement des effluents au laboratoire**.

3.4. Produits chimiques toxiques

Les produits chimiques toxiques (solvants, acides, bases, …) sont collectés sur demande par une société spécialisée. Les principes d'élimination sont ensuite identiques aux déchets potentiellement contaminés (bordereau d'enlèvement, bordereau d'incinération...). Les circuits sont bien distincts.

4. Autres déchets

4.1. Piles électriques

Elles sont rassemblées dans un conteneur **spécial piles** dans la réserve AR 178 puis transmises et gérées par le service technique.

4.2. Cartouches d'encre ou toners pour imprimantes

Elles sont prises en charge par l'informaticien qui apporte la cartouche neuve puis par une société externe pour recyclage.

Règles de conservation et archivage

Tous les documents relatifs à la qualité des activités du laboratoire sont archivés par le qualiticien. Les archives sont conservées en lieu sûr, à l'abri de l'humidité et de la lumière, dans un local prévu à cet effet, dont l'accès est limité au personnel du laboratoire (porte fermée à clef).

A l'issue de la période définie d'archivage, les archives sont détruites sous la responsabilité du RAQ avant d'être éliminées (dans le respect de la confidentialité des données).

La procédure de gestion des enregistrements et archivage décrit les principes de gestion et d'archivage des documents externes et de tous les documents produits par le laboratoire.

Bibliographie et/ou supports de rédaction

- DE-HYD-016 Ramassage des déchets
- DE-HYD-017 Le tri des déchets
- MO-051 Traitement des effluents

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
LUKAS Céline *FF Cadre de Santé*	*LUKAS Céline* *FF Cadre de Santé*	*Dr KHORSI Slimane* *RAQ*